

Conseil départemental de la Manche  
**Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)**

Séance plénière du 3 avril 2026

OUVERTURE DE SÉANCE

**Karine DUVAL**

Présidente du groupe

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 2

au nom du groupe

---

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous sommes réunis ce matin en séance plénière avec un ordre du jour assez réduit en nombre de rapports. Pour autant, notre séance sera particulièrement dense puisqu'il s'agit d'adopter le budget pour l'année 2026.

Nous sommes déjà le 3 avril et il est regrettable que les aléas de la politique nationale aient un tel impact sur les collectivités locales, nous empêchant de disposer plus tôt d'un budget pleinement consolidé et intégrant l'ensemble des mesures nous concernant. Bien sûr, cela ne remet pas en cause la continuité de nos services publics, que nous assurons auprès de la population. Mais cela peut ralentir certains projets, notamment en matière d'investissement, alors même que ces derniers sont essentiels pour préparer l'avenir de notre territoire. Retarder l'investissement, c'est toujours prendre le risque de retarder les réponses aux besoins des habitants.

Nous commencerons notre plénière par l'adoption d'une motion sur la culture. Nous nous associerons à cette motion qui reprend l'appel de Granville, dans la continuité de celui de Bègles présenté l'an dernier. Il est important de rappeler que, même — et peut-être surtout — en période de crise, la culture est un aspect fondamental de la vie en société. Ce n'est ni un luxe, ni un élément superflu. Elle participe au lien social, à la compréhension du monde, au recul nécessaire sur les événements, mais aussi au simple fait de partager des moments communs. La culture n'est pas une variable d'ajustement : elle est une nécessité. Les acteurs culturels ont, à juste titre, besoin de visibilité sur leurs financements.

Et si l'on élargit cette question à d'autres domaines, notamment celui de l'action sociale qui est au cœur de nos compétences, la problématique est comparable : comment garantir, dans une société en constante évolution, un financement à la hauteur des besoins ?

Je me posais encore cette question lundi dernier, en participant à une commission consacrée à un appel à projets en direction des aidants de personnes en situation de handicap. Si ces dispositifs permettent de faire émerger des initiatives utiles, nous constatons aussi leurs limites. Les dossiers sont nombreux — ce qui témoigne de l'importance des besoins — mais ils sont aussi souvent complexes à construire et à instruire. Cela demande du temps, de l'énergie, des compétences administratives importantes. Pour beaucoup d'acteurs, notamment associatifs, cela devient vite chronophage. Et au fond, cela pose une question plus large : celle d'un modèle de financement qui, sous l'impulsion notamment de la CNSA, repose de plus en plus sur des appels à projets ou à

manifestation d'intérêt. L'engagement associatif est indispensable. Mais il ne peut pas devenir, par défaut, le socle sur lequel reposent nos réponses publiques.

Nous voyons bien que la multiplication de ces dispositifs, même lorsqu'ils partent d'une intention positive, peut fragiliser les acteurs de terrain plutôt que les sécuriser. Et pourtant, leur engagement est essentiel.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que redire combien la question du financement des solidarités est centrale. Elle l'est pour notre collectivité, mais surtout pour les habitants qui attendent des réponses concrètes.

C'est aussi dans ce cadre que nous devons continuer à porter une attention particulière à certains enjeux essentiels de la vie quotidienne. Je pense notamment à l'accès aux soins, qui reste inégal selon les territoires et constitue une préoccupation majeure pour de nombreux habitants. Je pense également à la question du logement, et à la nécessité de garantir à chacune et chacun des conditions d'habitat dignes. Et bien sûr, à l'adaptation de notre société au vieillissement, notamment à travers l'accompagnement des personnes âgées et le soutien aux aidants.

Se soigner, se loger dignement, bien vieillir : ce ne sont pas des options, ce sont des droits fondamentaux.

De plus en plus, notre collectivité est appelée à faire preuve d'agilité et de souplesse pour s'adapter à un contexte en évolution permanente et répondre aux attentes du territoire. J'évoquais lors

des orientations budgétaires la notion de cohésion sociale et territoriale. Nous sommes ici au cœur de notre rôle. L'échelle départementale constitue un équilibre pertinent : suffisamment proche pour agir concrètement, et suffisamment large pour porter les solidarités.

Dans un contexte où notre territoire connaît des dynamiques de développement et d'attractivité, il est essentiel de veiller à ce que ces évolutions bénéficient à tous. Mais cette dynamique, si elle n'est pas accompagnée, peut aussi accentuer les fractures. Quand un territoire avance, personne ne doit être laissé de côté. C'est pourquoi notre rôle de protection et d'accompagnement doit rester pleinement au cœur de notre action. Le Conseil départemental n'est pas seulement un acteur du développement. Il est, avant tout, le garant des solidarités.

Le renouvellement des conseils municipaux constitue à ce titre une opportunité de renforcer encore la co-construction avec les territoires. Nous en profitons pour avoir une pensée pour les équipes municipales qui viennent d'être renouvelées. Féliciter celles et ceux qui s'engagent aujourd'hui au service de leur commune, mais aussi saluer le travail de celles et ceux qui ont exercé leur mandat dans des conditions particulièrement éprouvantes. La crise sanitaire, puis la crise énergétique, la pression sur les finances locales, la baisse des dotations de l'État... autant de défis qui ont mis à l'épreuve l'engagement des élus locaux. Dans ces moments, ils ont été en première ligne, au plus près des habitantes et des habitants. Cet engagement mérite d'être reconnu. Et il nous rappelle combien le lien entre le Département et les communes est essentiel.

Pour revenir à notre sujet, les enjeux liés à l'attractivité, à l'emploi, à l'accueil de nouveaux habitants nous interrogent collectivement : infrastructures, logement, services, petite enfance... Le Département a un rôle structurant à jouer pour accompagner ces évolutions, en veillant à l'équilibre et à la cohésion de l'ensemble du territoire. Notre département se transforme, et notre collectivité a une place essentielle dans cette évolution. Nous devons accompagner ces dynamiques, valoriser les atouts de notre territoire, tout en restant attentifs à celles et ceux qui peuvent en être éloignés ou fragilisés.

Développer, mais aussi protéger. Être ambitieux, tout en restant attentifs aux plus fragiles. C'est dans cet équilibre que se joue la justesse de notre action publique.

C'est tout le sens de l'action d'un Conseil départemental pleinement engagé dans ses missions de solidarité.

Ce sont les quelques messages que nous souhaitons partager ce matin avec les collègues du groupe, afin d'exprimer notre état d'esprit à l'approche du débat budgétaire et au regard du contexte actuel.

★ ★

★